

<p style="text-align:center"><b>COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 NOVEMBRE 2008</b></p>
--

L'an deux mille huit, le 21 novembre, à vingt heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Camille GALIBERT.

Présents : Mmes Joëlle DELHEURE, Madeleine Sophie de SAINT SERNIN, Catherine LAUR, Geneviève ROZIERE, Amandine SAINT ANTONIN et Marcelle VESY, MM. Emmanuel ANGLARS, Christian DELMAS, Camille GALIBERT, Jean-Pierre HERAIL, Jean-Marie LADET, Stéphane MAYMARD, Michel MOLINIE, Michel POISSON et Philippe VINCENT.

Excusés : Mmes Méline COUSI et Chantal NAYROLLES, MM. Thierry ANDREAN (pouvoir à M. VINCENT) et Roger COSTES.

Melle Amandine SAINT ANTONIN a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents, fonction qu'elle a acceptée.

Le procès verbal de la séance du Conseil municipal du 22 septembre 2008, qui n'appelle pas d'observations, est adopté à l'unanimité.

La motion en faveur de l'accueil des enfants à l'école maternelle dès 2 ans, et de l'attribution définitive d'un poste d'enseignant, dont le projet avait été adressé aux conseillers comme suite à la proposition de Mme LAUR, est adopté à l'unanimité.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil municipal adopte les délibérations suivantes :

**1/ Budget général : 1.1 - Indemnité de conseil de la trésorière**

Il est approuvé à l'unanimité l'attribution de l'indemnité de conseil à Mme la Trésorière, au taux figurant à l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983, pour la durée du mandat (soit à titre indicatif 655,48 € pour 2008).

**1.2 - Subvention exceptionnelle à l'association Athlétic Forme**

Il est approuvé à l'unanimité l'attribution à l'association CLUB ATHLETIC FORME d'une subvention exceptionnelle de 675 €.

**1.3 - Renouvellement de la ligne de trésorerie**

En l'absence des éléments d'information nécessaires, l'examen de ce point est reporté.

## 1.4 - Décision modificative n° 2

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de rectifier une erreur matérielle dans la liste des subventions votées au budget primitif : la subvention de 150 € figurant en ligne 3 page 71 du budget est attribuée à l'association ASPROS, et non à l'association Famille Rurale

- de modifier le budget général comme suit :

IMPUTATION	LIBELLE	MONTANT
Investissement - Dépenses		
Opération 34 article 2313	Place de la Gare Immobilisations en cours (constructions)	- 15 000,00 €
opération 22 article 2315	Signalisation directionnelle Installations, matériel et outillage technique	1 500,00 €
Opération 35 article 2031	Etude d'aménagement des zones AU frais d'études	500,00 €
Investissement - Recettes		
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	- 13 000,00 €
Fonctionnement - Dépenses		
Chapitre 012	Personnel dont article 6332 – cotisations au FNAL : 4000 € article 64131 – rémunérations : 4000 € article 6458 – Cotisations autres organismes sociaux 5000 €	13 000,00 €
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	- 13 000,00€

## 2/ Budget eau : 2.1 - Décision modificative n° 2

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de modifier le budget eau comme suit :

IMPUTATION	LIBELLE	MONTANT
Section d'investissement - Dépenses		
Chapitre 040 article 13913	Opérations d'ordre de transfert entre sections Reprises sur subventions	3 000,00 €
Chapitre 040 article 13917	Opérations d'ordre de transfert entre sections Reprises sur subventions	1 200,00 €
Section d'investissement - Recettes		
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	4 200,00 €
Section d'exploitation - Dépenses		
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	4 200,00 €
Section d'exploitation - Recettes		
Chapitre 042 article 777	Opérations d'ordre de transfert entre sections - Quote-part des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice	4 200,00 €

## 2.2 - Conclusion d'un emprunt

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la souscription d'un emprunt de 150 000 € sur 15 ans auprès du Crédit Agricole, à taux fixe, et autorise M. le Maire à négocier le meilleur taux possible, dans la limite du taux maximum de 5,13 % constituant la meilleure offre reçue.

## 2.3 - Demandes de dégrèvements

Après examen de 5 demandes de dégrèvement sur des factures d'eau 2008, faisant suite à des surconsommations dues à des fuites, le Conseil Municipal :

- accorde à l'unanimité un dégrèvement à 2 des abonnés concernés (facturation 2008 revue sur la base de la consommation 2007, la redevance pollution restant facturée sur la consommation réelle 2008) ;
- rejette à l'unanimité les demandes des 3 autres abonnés, les critères susceptibles de justifier un dégrèvement n'étant pas réunis.

### 3/ SIVU : Transfert au SIVU des conventions conclues avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne

Le Conseil municipal autorise le Maire, à l'unanimité, à signer tout document nécessaire à la régularisation du transfert au SIVU des conventions conclues avec l'Agence de l'eau Adour Garonne pour le financement des investissements sur les réseaux d'eaux usées, dont la compétence est désormais exercée par ce syndicat.

### 4/ Communauté de communes : Approbation des statuts modifiés

Afin de prendre en compte des rectifications apportées à la liste des voies d'intérêt communautaire (concernant Buzeins et Lapanouse), les statuts de la Communauté de Communes, modifiés en ce sens par l'annexion des tableaux de voirie rectifiés, sont approuvés à l'unanimité.

### 5/ Club des sites :

La question de l'adhésion au Club des Sites (qui a été prise par l'Office de Tourisme) est retirée de l'ordre du jour.

### 6/ Salle polyvalente :

Le plan de financement du projet de réhabilitation de la salle polyvalente est approuvé à l'unanimité, actualisé comme suit :

Etat - DGE (20 %)	199 113 €
Etat - subvention exceptionnelle	121 290 €
Conseil Général (15 %)	149 335 €
Autofinancement (53 %)	<u>525 827 €</u>
Coût total des travaux	995 564 € HT

## **7/ Four à pain d'Altès :**

Le plan de financement du projet de restauration de la toiture du Four à Pain d'Altès, élaboré en collaboration avec l'Association des Amis d'Altès, est approuvé à l'unanimité, comme suit :

Conseil Général	5 000,00 €
Conseil Régional	2 000,00 €
PNRGC	3 000,00 €
Autofinancement	<u>5 000,00 €</u>
Coût total des travaux	15 000,00 € HT

## **8/ Club de quilles :**

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la mise à disposition du Cheminot Sport Quilles Sévéragais, d'une emprise de 103 m<sup>2</sup> contiguë au stade Auguste Gral, à titre gratuit, en contrepartie de la réalisation par l'association et sous sa responsabilité, d'un local de rangement d'environ 50 m<sup>2</sup>, et autorise la conclusion à cet effet d'une convention d'une durée de 3 ans.

## **9/ Acquisition de parcelles**

Il est approuvé à l'unanimité l'acquisition par la commune :

- de la parcelle d'environ 159 m<sup>2</sup>, supportant deux petits garages accolés rue Serge Duhourquet (cadastrée section A 69) cédée par Mme Lucette BOURREL au prix de 6 500 € ;
- de deux emprises d'une superficie totale de 416 m<sup>2</sup>, rue de Signe Longue (cadastrées section A n° 1486 et A n° 1488), déjà intégrée dans la voie après réalisation du gymnase, et que Mme Louise LABAUME a accepté de céder pour l'euro symbolique.

## **10/ Lotissement Bellevue :**

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la vente par la commune à leurs réservataires, au prix fixé pour ce lotissement de 42 € HT/m<sup>2</sup>, des lots n° 13 – 14, 15 et 16 du lotissement les Demeures de Bellevue, et autorise les 3 acquéreurs à déposer les demandes de permis de construire.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22 heures 10.